

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 2 AOUT 2019**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs, DELERCE Olivier, DUPONT Éric, MENOUD Julien, MUDRY Stéphane et MORAND Jean Claude.

Excusés : Mrs BOINNARD Cyril et JOSSERAND Jean-François

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h40.

Le Compte-rendu de la séance du 14 juin est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour et propose de mettre en dernier le point 'Marché Travaux école'.

2. Vente de terrain Les Choseaux :

Monsieur le Maire rappelle les faits :

- Depuis plus de 30 ans, une route forestière a été créée pour l'accès aux Culées d'en Haut sur la parcelle 1904 mais n'a pas été régularisée avec un document d'arpentage et un acte notarié.
- La Commune s'est engagée à réaliser un nouvel accès
- Monsieur MUDRY Frédéric souhaite acheter une partie de terrain communal, parcelle n°1901 juxtaposant sa propriété. La commune est favorable.
Le prix sera fixé en fonction de la superficie achetée

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de monsieur MUDRY Frédéric.

3. Régularisation terrains LE CRET :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération afin de régulariser les différentes cessions de terrains qui ont permis de réaliser la route (de 5 m) du Crêt.

Vote : Pour : 7 / 7.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

4. Régularisation terrains LES CROISETTES :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération afin de régulariser les différentes cessions gratuites de terrains qui vont permettre de mettre l'accès à 5 m.
Tous les propriétaires ont validé la cession.

Vote : Pour : 7 / 7.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

5. Programme URBANCOOP :

Monsieur le Maire présente le projet légèrement remanié : l'accès à la copropriété a été déplacé du côté de la résidence de monsieur et madame Marcel VAUTHAY.

Une consultation, élaborée en collaboration avec la société URBANCOOP, auprès des personnes de plus de 60 ans va être lancée.

Le CM est favorable à cette consultation.

6. Dossier dérivation des eaux du Menev :

Monsieur le Maire informe le CM de l'avancement du dossier.

Monsieur ROUSELET demande divers documents afin de finaliser le dossier.

Les données du schéma directeur de l'eau sont erronées (en attente des modifications).

Monsieur le Maire propose au CM de prendre une délibération afin de gérer la suite du dossier une fois ces données réactualisées.

Vote : Pour : 7 / 7.

7. Emploi cantine et périscolaire pour la rentrée 2019 / 2020 :

Sylvie Boyat informe le CM que Madame JOUFFROY Laetitia ne souhaite pas renouveler son contrat.

Un appel à candidature a été fait.

8. Tarifs cantine et périscolaire :

Sylvie Boyat présente au Conseil Municipal les bilans financiers de la Cantine et du Périscolaire :

- Bilan Cantine :

	Dépenses	Recettes
Cuisine centrale	22 077,80 €	22 173,20 €
Gramage	862,70 €	
Pain	431,57 €	
TOTAL	23 372,07 €	22 173,20 €

Reste à la charge de la commune : $23\,372,07 - 22\,173,20 = 1\,198,87$ €.

Durant l'année scolaire 2018/2019, 3 742 repas ont été facturés :

le coût d'un repas (*dépense ÷ nombre de repas*) est de 6,25 €.

La dépense pour l'encadrement des enfants durant les repas se monte à 12 393,03 €.

le coût total d'un repas (*dépense avec encadrement ÷ nombre de repas*) est de 9,56 €.

Coût total pour la commune (encadrement + solde repas) : 13 591,90 €, soit 3,63 € par repas.

- Bilan Périscolaire :

Périscolaire Matin :

Dépenses	Recettes
1 169,50 €	581 €

Un coût de 588,50 € reste à la charge de la Commune.

Périscolaire Soir (bilan provisoire) :

Dépenses	Recettes
5 128,82€	4 684 €

Un coût de 444,82 € reste à la charge de la Commune.

Coût total pour la commune (périscolaire) : 1 025,82 €.

Tarifs pour l'année 2019 / 2020 (pas d'augmentation) :

Repas régulier :	5,90€
Repas occasionnel	6,30 €

Périscolaire Matin	1 €
Périscolaire Soir	4 €

9. Répartition des subventions :

Sylvie Boyat présente une proposition de répartition.

Comme certaines associations n'ont pas encore déposé de demande de subventions, la validation de la répartition est reportée au prochain Conseil Municipal.

10. Forêt Etat d'assiette 2020 :

Monsieur le Maire présente au CM la proposition de l'ONF pour les futures coupes de bois :

- En 2020, 440 m².
- En 2021, 242 m².

Le CM accepte, à l'unanimité, le plan proposé.

11. Forêt plantation expérimentale :

Monsieur le Maire informe le CM que dans le cadre de l'expérimentation de plantations de nouvelles essences, l'association 'Lumière' attribue une subvention de 5000 € au projet.

12. Urbanisme :

Deux Permis de Construire sont étudiés :

- GILLARD Christophe

Lieu-dit : « Les Champs Marmo »

Références cadastrales : B 2660

Objet : Construction chalet (habitation et artisanat) et abri voiture

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune et le raccordement se fera au regard n°50.
L'intéressé peut, à ses frais, créer un regard entre les numéros 50 et 51.
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER pour chaque logement en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales.
Attention, il n'existe pas de réseau pour les eaux pluviales
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 3 708 €
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 350 €
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).
- **Une demande d'alignement devra obligatoirement être faite en Mairie lors de travaux le long du chemin communal.**
- **Une servitude de passage de 1 m est demandé afin de ne pas enclavée la parcelle n°1179** (point évoqué dans la DP 07427118 B0007)
- L'eau potable est située dans la route des Champs Marmo devant l'école (voir plan joint)
- Les réseaux EDF et Télécom sont situés au droit de l'école sur la Route des Champs Marmo.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- TAYLOR Helen

Adresse : « 1409 Route de la Tassonnière »

Références cadastrales : B 94 – 96 – 99 – 3381 – 3386 – 3387

Objet : Réhabilitation d'une ferme et extension dans la grange

Observations :

- Places de parking : 9
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune et le raccordement se fera au regard n°340.
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER pour chaque logement en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 7 209 €
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 350 €
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **La parcelle n°94 n'est pas dans la carte communale.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Deux Certificats d'Urbanisme sont étudiés :

- NOVALPS (CU a)

Adresse : « 105 Chemin des Perrières »

Références cadastrales : A 2745

Objet : Vente FOSTER BROWN / VAN DEN CLOOT

Observations :

- Chaque logement devra avoir son propre branchement avec compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété. Le raccordement est à la charge du propriétaire.
- Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales.
- L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.
- Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain. **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS
- Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- HUDGELL Richard (CU b)

Adresse : « 434 Route de la Besentière »

Références cadastrales : B 3513 – 3515

Objet : Construction d'un abri voiture non fermé

Observations :

- Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales.
- L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.
- Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain. **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- L'accès sur la voie départementale sera réalisé suivant le plan suivant.
- Le déneigement de cette voie d'accès sera à la charge des propriétaires.

- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS
- Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.
- **Les options 1 et 2 pour l'implantation de l'abri voiture sont refusées.**
- **Concernant l'option 3, un recul de 3 m est nécessaire par rapport à la limite de la servitude de passage tous usages.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Une Déclaration Préalable est étudiée :

- MUDRY Patrice
Adresse : « 2249 Route de Malaliutaz »
Références cadastrales : A 2737 – 2893 – 2954
Objet : Création d'une baie vitrée et fermeture partielle d'une porte-fenêtre
Observations :
Avis : Favorable.

13. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le CM qu'il a redemandé une mise en place d'une réunion avec le SYANE concernant l'extinction de l'éclairage public.
- Suite au dernier coup de vent, la toiture de l'église a eu quelques dégâts (arêtières et ardoises arrachés).
Monsieur le Maire donne le montant du devis de l'entreprise RENE VULLIEZ d'un montant de 2 350.00 €uros pour les réparations.
Où cet exposé, le Conseil Municipal décide de faire une déclaration à l'assurance

14. Marché Travaux école :

Suite à la réunion d'attribution des lots, Monsieur le Maire donne les résultats.

2 lots ont été infructueux :

- Chapes -Carrelages : une seule offre avec un montant beaucoup trop élevé par rapport à l'estimation.
- Pierres de taille : pas d'offre.

En comptant toutes les offres retenues, les 2 estimations des lots infructueux, les options, les honoraires et les divers contrats de contrôles, le montant des travaux rentre dans la plage de financement.
Le plan de financement permet de réaliser les travaux prévus (1 000 000.00 euros H.T).

Vote pour le lancement des travaux : 7 / 7.

Monsieur le Maire informe le CM qu'il est possible de faire une demande de subventions supplémentaires pour l'utilisation des bois local dans la construction.
Le CM lui donne son accord afin de faire les démarches nécessaires à cette demande.

Fin du conseil municipal : 23h.